



Règlement de la Coupe Géante phase 1 2023

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
Nr d'autorisation

Article 1 : généralités

- 1.1 **La première phase du Championnat pour les joueurs P et NC sous le nom de la Coupe Géante des Hauts de Seine** se tiendra les **20 et 21 janvier 2024**. Elle se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après
- 1.2 Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses de cadets aux vétérans, licenciés dans le Département des Hauts de Seine et de classement **P à NC**. Un joueur peut participer à un tableau dans sa catégorie de classement (ex : un joueur P10, D9, P10, ne pourra pas faire le double homme mais pourra faire le double mixte et le simple). Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Le Juge-arbitre principal est **Patrick LEMERY** assisté par le juge arbitre adjoint **Bruno SKLER**, leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.

Article 2 : Comité d'organisation

- 2.1 **La Coupe Géante phase 1** est organisée par le Comité de Badminton des Hauts de Seine. Il établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Il prend en charge les inscriptions et met en ligne sur son site les convocations et le plan d'accès au gymnase.
- 2.2 Le Club hôte de cette compétition sera le **club de Chaville**. Il assure la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le cahier des charges et propose une buvette pour la restauration des participants. Il assure la tenue de table de marque.
- 2.3 **La Coupe Géante phase 1** aura lieu à : **Complexe Sportif Marcel BEC, 92370 Chaville sur 14 terrains**.
- 2.4 Les rencontres se dérouleront le samedi entre **8h00** et **23h00** et le dimanche entre **8h00** et **21h**. Créneau réglementaire pour une compétition départementale ou régionale.

Article 3 : Inscriptions et Tableaux

- 3.1 Les tableaux de simple homme et simple dame seront découpés en séries : P10, P11, P12 et NC.
- 3.2 Les tableaux de doubles et de mixte seront découpés en 2 séries. Le découpage se fera en fonction de la moyenne de la paire (CPPH de la paire).
- 3.3 Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux au choix : simple et mixte ou double et mixte. L'**association Simple et mixte est interdite**.
- 3.4 La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 3 janvier 2024 à minuit**.
- 3.5 Le tirage au sort aura lieu **le samedi 6 janvier 2024**. Le CPPH pris en compte sera celui du **jeudi 21 décembre 2024** pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.
- 3.6 Principes et modalités des inscriptions :

- Les inscriptions se feront **par le club ou individuellement**, uniquement en ligne sur BadNet : www.badnet.org/Src/ avant le **3 janvier 2024**. Le Comité établira les factures correspondantes aux clubs à l'issue de la compétition. Si le club ne prend pas en charge les inscriptions, les joueurs peuvent payer en ligne sur Badnet ou par chèque ou en espèce directement sur place le jour de la compétition. Le paiement par un club en ligne sur Badnet est également possible.
 - Les frais d'engagements seront les suivants :
 - 10 €** pour un tableau, **15 €** pour 2 tableaux
 - La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Standard (dans l'ordre d'arrivée)**.
 - Les tableaux sont répartis de la manière suivante :
 - Samedi : simple et mixte jusqu'au ¼ finale (1/2 finales et finales peuvent être programmées le dimanche)
 - Dimanche : double et fin des tableaux de simple et mixte
 - Le surclassement en simple n'est pas autorisé. Le joueur est tenu de s'inscrire dans la catégorie correspondante à son CPPH **du 21 décembre 2023**.
 - En double, deux joueurs n'ayant pas le même classement peuvent jouer ensemble. Les paires seront réparties selon le CPPH de la paire.
 - En cas d'un grand nombre ou d'un nombre insuffisant d'inscrits dans une série et afin d'optimiser le déroulement du Championnat, le comité d'organisation s'autorise à regrouper ou découper une série en deux ou plusieurs sous-séries.
- 3.7 Le mode d'élimination de l'ensemble des tableaux sera la phase de poule suivie d'une phase d'élimination directe.
- 3.8 Suivant le nombre d'inscrits, l'un des tableaux pourrait se jouer jusqu'en demi-finale (compris) le samedi afin de respecter la règle des 8 matchs par jour et par joueur et/ou l'optimisation du déroulement du Championnat.
- 3.9 Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
- 3.10 Le comptage des points se fera de la façon suivante :

Chaque inscrit	1 pt
Vainqueur	15 pts
Finaliste	10 pts
Demi-finalistes	8 pts
Quart de finalistes	6 pts
Huitième de finalistes	4 pts
1/16 ème de finalistes	3 pts
Pour ceux qui ne sortent pas de poule, chaque match de poule remporté	1 pt
Forfait non justifié le jour de la compétition	-2 pt par tableau

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant à la **Coupe Géante phase 1** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit au Comité dans les plus brefs délais.
 - si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la **LIFB** accompagné du formulaire de la Ligue rempli.
 - Si le forfait n'est pas justifié les droits d'engagement restent acquis au Comité d'organisation

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront envoyées par mail et seront mis en ligne sur le site du Comité. Compte tenu des éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il faudra se référer aux dernières convocations en ligne le jeudi précédent la compétition.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants seront fournis par l'organisation pour les finales. Le volant officiel du tournoi est le **CBX** pour les volants en plumes.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier affiché l'est uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs seront en auto-arbitrages ou arbitrés selon le protocole établi par le juge-arbitre de la compétition.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers (en tenue de conforme aux consignes du ou des juge(s)-arbitre(s)), les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation à la **Coupe Géante phase 1** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement ainsi que les différents codes de conduite, qui sont consultables sur le tableau d'affichage du lieu de compétition

- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins par un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition.
- 5.15 Récompenses : La remise des lots aux vainqueurs et finalistes sera effectuée lors de la cérémonie de fin de Championnat organisée par le **Comité Départemental de Badminton des Hauts de Seine**.